

ADAPTATION SCOLAIRE PROCESSUS À SUIVRE

Processus pour l'identification, la planification, l'actualisation et l'évaluation des interventions entreprise pour l'élève ayant des besoins spéciaux (légers, moyens et sévères).

Étapes	Moyens	Personne(s) responsable(s)	Limite de temps
1. Constat des difficultés de l'élève par l'enseignant et les parents	<ul style="list-style-type: none"> • Observations • Consultation auprès des enseignants des années antérieures • Dossier de l'élève (bulletins...) 	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant(e) 	Délai raisonnable après le début des classes (après 2 ou 3 semaines de classe).
2. Observation plus systématiques et premières interventions	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des apprentissages et du comportement de l'élève à l'aide d'un journal de bord, de grilles d'observations et de tests – maison • Discussion avec la direction, les autres enseignants impliqués • Discussions avec l'élève • Communication avec les parents 	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant(e) 	Une semaine après le constat des difficultés.
3. Référence de l'élève à la direction de l'école	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter le formulaire de référence de l'élève en besoin et le remettre à la direction de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant(e) 	Une semaine après les observations plus systématiques par l'enseignant(e).
4. Collecte d'informations pertinentes	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour du dossier de l'élève • Formulaire de référence dûment rempli • Grilles d'observations, notes, bulletins, tests... 	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant(e) qui fait la référence en collaboration avec la direction, les parents et la coordonnatrice des besoins spéciaux • Les parents 	Trois jours après avoir reçu le formulaire de référence

Étapes	Moyens	Personne(s) responsable(s)	Limite de temps
5. Mise sur pied de l'équipe d'identification et d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Demander aux personnes concernées <ul style="list-style-type: none"> - Le parent - L'enseignant.e - L'élève - Un membre de la direction - L'aide-élève - La coordonnatrice du Conseil (au besoin) 	<ul style="list-style-type: none"> • La direction de l'école 	Cinq jours après la cueillette de l'information
6. Convocation de l'équipe d'identification et d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignante qui a fait la référence en parle à la direction • Lettre ou appel téléphonique aux personnes concernées mentionnant la date, le jour, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la rencontre 	<ul style="list-style-type: none"> • La direction contacte les parents et les autres membres de l'équipe 	Cinq jours après l'envoi de la lettre de convocation
7. Prise de décisions par l'équipe des mesures d'identification et d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Discussions entre les personnes concernées lors de la rencontre • Grille de consultation à remplir 	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe 	Échéancier décidé lors de la rencontre
8. Évaluation approfondie des forces et des faiblesses de l'élève – bilan fonctionnel (si nécessaire)	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation formelle par divers professionnels de la santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Orthophoniste • Psychologue • Clinicien en lecture • Pédiatre • Travailleur social 	Cinq jours après la rencontre de l'équipe
9. Élaboration ou rédaction du plan d'intervention personnalisé (PIP) selon les recommandations de l'équipe et des spécialistes (s'il y a lieu)	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'équipe et l'emploi du formulaire comprenant les éléments du PIP 	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant.e 	Une ou deux semaines après l'évaluation approfondie si elle a eu lieu, ou la date décidée par l'équipe
10. Application ou actualisation du PIP (interventions)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en pratique des interventions ou les stratégies élaborées dans le PIP 	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant.e 	Aussitôt la rédaction du PIP complétée
11. La révision du PIP et l'évaluation du progrès de l'élève	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour du progrès de l'élève et révision des stratégies employées • Réajustement des buts, objectifs, interventions et actions 	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant.e • Membre de l'équipe (au besoin) 	Selon les dates d'échéances inscrites dans le PIP (2 à 4 fois par année).